

## Brittany PELLETIER

---

**De:** Cyril Soler <cyril.soler@inria.fr>  
**Envoyé:** vendredi 28 novembre 2025 01:31  
**À:** URBA ORNON  
**Objet:** Remarques concernant le PLU

Monsieur le commissaire enquêteur,

Mes grands-parents habitaient à la Poyat et j'y ai passé mes étés étant petit. J'ai ensuite pu acheter à Ornon (village) une maison il y a six ans où je me rends le plus souvent possible afin de pouvoir profiter de cet endroit que j'aime tant. Ce qui fait de cette vallée un lieu si précieux est sa quiétude, ses paysages, ses chemins secrets, son histoire et ceux qui en sont la mémoire.

Je m'associe pleinement à l'idée de limiter au mieux la fréquentation du parking des Terres Froides, qui est bondé en été. Ayant expérimenté ce système en Haute-Savoie, je crois que la mise en place d'une navette

(payante) est un moindre mal. La difficulté est néanmoins de permettre aux gens de stationner au départ de la navette et de pouvoir facilement les refouler en cas de suraffluence.

Le village d'Ornon souffre il est vrai quelques jours par an, de problèmes de stationnement. Cela ne justifie nullement la création d'un nouveau parking, en particulier à la place d'un jardin, qui pourrait plutôt servir d'espace de culture partagé. Augmenter la taille des parkings (je pense en particulier aux terres froides), d'une manière générale, ne fait que retarder leur inexorable remplissage du fait de l'appel d'air que cela provoque (un peu comme pour un nouveau disque dur deux fois plus gros, ou une nouvelle rocade de contournement...).

L'idée même d'ériger des structures gonflables (ou autres « pumptracks » et « logements insolites ») au Plan du Col me paraît totalement incongrue : plastique, couleurs criardes visibles de loin, total désaccord avec l'architecture montagnarde que j'aimerais voir préservée, en plus d'être en contradiction avec une volonté de sobriété énergétique.

Plus généralement, bien que l'évolution de la station du Plan du Col vers d'autres activités sportives me paraisse utile, celle-ci doit se faire dans le respect de l'impact visuel, sonore et sanitaire du lieu, en minimisant l'anthropisation des sols. En particulier, il me paraît raisonnable de calibrer cette évolution sur la demande actuelle plutôt que sur une prédiction inutilement optimiste.

Il me paraît primordial que si de nouveaux bâtiments sont construits, ceux-ci respectent au mieux l'aspect existant. Ne faisons pas comme Villard-Reculas, qui a cause de l'appel d'air causé par la jonction à l'Alpe D'Huez, a totalement perdu son aspect architectural historique pour devenir un "champ de chalets".

Concernant la protection des milieux naturels, le Rif Garcin bénéficie d'un label « Rivière Sauvage » niveau 3, difficile à obtenir, qui témoigne de sa très faible anthropisation et de l'excellent état de sa biodiversité. Grâce à ce label, le torrent a bénéficié de subventions pour des activités pédagogiques, des études scientifiques et une conséquente opération de nettoyage. Il me paraît donc particulièrement important d'insérer dans le PLU des éléments qui garantissent de facto sa préservation. Je pense notamment aux centrales hydroélectriques (dont les dégâts sur la faune aquatique et le paysage sont avérés) que le PLU laisserait par défaut pouvoir se réaliser "nonobstant les règles applicables à la zone" (p560).

En vous remerciant pour le travail effectué, Bien cordialement, Cyril Soler